

ARRETÉ DU MAIRE N° 2024/15
PORTANT AUTORISATION DE POSE D'UNE BENNE SUR LE
DOMAINE PUBLIC
35 Rue de la barauderie

Nous Maire de la Commune de DARVAULT

VU l'ordonnance n°59-115 du 07 janvier 1959 modifiée relative à la voirie des collectivités locales.

VU l'arrêté préfectoral n°5883 du 09 janvier 1967 portant réglementation sur la conservation et la surveillance des voies communales.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la demande de Madame Galtier Delphine de poser une benne.

ARRETÉ

ARTICLE 1^{er} : La mise en place d'une benne, au 35 rue de la Barauderie est autorisée du 02/05/2024 au 03/05/2024 UNIQUEMENT

ARTICLE 2 : La signalisation et la mise en sécurité seront mis en place par Mme Galtier, sous son contrôle et sa responsabilité

ARTICLE 3 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont **ampliation sera adressée à :**

- Monsieur le Commissaire de police de Nemours,

Darvault ; le 30/04/2024
Le Maire
Fabrice JEULIN

